

OPÉRATEUR DE CHANTIER EN AMIANTE SOUS-SECTION 4 FORMATION PRÉALABLE

Cette formation s'applique pour la formation préalable de personnels opérateur en bâtiment et travaux publics.

Finalité de la formation

- Permettre au stagiaire opérateur de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement.



Source photo : BTP CFA Vienne

PROGRAMME



DURÉE

- 14 heures, soit 2 jours consécutifs.
- Entrée tous les 2 mois en moyenne : nous consulter



PUBLIC ET MODALITÉS D'ACCÈS

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.



PRÉREQUIS

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié. En l'absence du certificat d'aptitude, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra pas lui être délivrée.
- Se présenter avec ses EPI de base.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4,
- Appliquer les moyens de prévention, les procédures et modes opératoires pour toute intervention sous-section 4 définis par l'encadrement,
- Participer à la démarche de prévention

CONTENU

- Identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Reconnaître les produits susceptibles de contenir de l'amiante (localisation, identification)
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
- Connaître et respecter les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,
- Identifier les principales exigences réglementaires : prévention du risque amiante, suivi médical, rôle des acteurs sécurité santé
- Mettre en application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation
- Assimiler l'utilisation et les limites des équipements de protection
- Mettre en pratique les procédures de gestion des déchets
- Détecter les situations d'urgence ou anormales, et savoir mettre en application les conduites à tenir en alertant sa hiérarchie en cas de situation anormale.



LIEUX

- **BTP CFA Charente-Maritime**, 17 100 Saintes
- **BTP CFA Vienne**, 86 280 Saint-Benoît

CONTACT

BTP CFA Charente-Maritime (17)
BTP CFA Vienne (86)

05 49 57 11 35

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Mise œuvre de protection de surface, de confinement et utilisation des matériels
- Habillage et décontamination avec les équipements adaptés aux niveaux d'empoussièremment
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation : partie théorique, 8 heures. Partie pratique, 6 heures.

VALIDATION DES ACQUIS

- À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage** : la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà du délai des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Compétence à faire valoir en complément du métier exercé.



NOMBRE DE STAGIAIRES

De 4 stagiaires au minimum à 10 stagiaires au maximum.



ACCÈS HANDICAPÉ

Notre site est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.



TARIFS

- Tarif individuel : 370€ HT/stagiaire*
- Tarif en intra-entreprise : nous consulter
- Modalités de prise en charge.

* BTP CFA Poitou-Charentes est un organisme non assujéti à la TVA – Franchise en base (article 293-b du Code Général des Impôts) – Tarifs valables jusqu'au 30/06/2022

Certification au répertoire spécifique, fiche n°RS1535
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1535/>

Fiche détaillée AMIANTEOPFI-V1
Document MAJ le 14/02/2022 par S. Leygonie



Source photo : BTP CFA Vienne

LA FORMATION EN QUELQUES CHIFFRES

156

NOMBRE DE STAGIAIRES
ACCUEILLIS EN 2020-2021
SUR L'ENSEMBLE DES
FORMATIONS AMIANTE
SOUS-SECTION 4

99%

DE SATISFACTION
SUR L'ENSEMBLE
DES FORMATIONS
AMIANTE SOUS-
SECTION 4 EN 2020-
2021

100%

DE RÉUSSITE SUR
L'ENSEMBLE DES
FORMATIONS
AMIANTE SOUS-
SECTION 4 EN 2020-
2021